



Politique d'emballage responsable de RONA

2014

VISION

RONA est reconnue comme une entreprise responsable dans son industrie au Canada. La sélection des produits et la mobilisation des fournisseurs sont des éléments clés à partir desquels nous pouvons exercer notre leadership. Notre [politique d'approvisionnement responsable \(PAR\)](#) établit les principes selon lesquels nous souhaitons faire affaire avec des fournisseurs et des partenaires qui respectent l'environnement et les normes du travail.

RONA a adopté une démarche rigoureuse pour analyser l'impact environnemental de ses produits sur la base de l'approche du cycle de vie, une méthode exigeante et reconnue qui mesure les impacts environnementaux d'un produit de sa conception jusqu'à sa mise au rencart.

RONA croit fermement en la conservation de l'environnement par sa protection et par l'utilisation responsable des ressources naturelles qui y sont puisées afin que nos enfants puissent continuer à en bénéficier. Nous reconnaissons que, par les produits que nous vendons ou consommons en tant qu'entreprise, nous avons un rôle important à jouer pour assurer la pérennité des ressources naturelles et réduire notre empreinte environnementale.

Notre vision de l'emballage responsable porte davantage sur l'optimisation des emballages que sur leur simple réduction (qu'il s'agisse d'en diminuer le poids ou le volume). L'optimisation est une initiative d'amélioration globale fondée sur l'approche cycle de vie : il s'agit de prendre en considération les facteurs environnementaux, sociaux et économiques liés à chaque produit emballé, de sa conception jusqu'à sa mise au rencart.

Par la présente politique, RONA souhaite assurer un approvisionnement responsable pour tous les emballages utilisés par l'entreprise, en prônant l'adoption de pratiques exemplaires reconnues dans l'industrie en matière d'emballage responsable.

PORTÉE

La Politique d'emballage responsable concerne l'ensemble du système d'emballage de RONA (emballages primaires, secondaires et tertiaires) et tous les types de matériaux d'emballage considérés dans l'intégralité de leur cycle de vie.

Les emballages primaires sont les emballages fabriqués à l'intention des consommateurs et des utilisateurs finaux. Les emballages secondaires servent à regrouper plusieurs emballages primaires afin d'en faciliter la distribution, tandis que les emballages tertiaires permettent de protéger les produits emballés pendant leur transport depuis l'entrepôt du distributeur ou du fabricant jusqu'au détaillant.

La présente politique traite spécifiquement des enjeux clés visant les emballages. Pour tous les autres enjeux de développement durable, ces produits sont régis par la [politique d'approvisionnement responsable \(PAR\)](#) de RONA.

PRINCIPES D'OPTIMISATION DES EMBALLAGES

1. Réduction à la source : éliminer le suremballage

Le rôle premier des emballages est de faire en sorte que les produits parviennent en parfaite condition aux consommateurs. Le suremballage est défini comme un emballage non-nécessaire servant seulement à la visibilité du produit par exemple.

Pour chaque couple de produit/emballage, il existe un point où l'emballage n'est ni trop lourd, ni trop léger. Ce point optimal offre au produit une protection suffisante, tout en minimisant l'impact sur l'environnement de la combinaison produit/emballage¹.

RONA souhaite réduire à la source le volume et le poids des emballages nécessaires à la poursuite de ses activités en éliminant autant que possible la pratique du suremballage.

RONA évalue les pratiques d'emballage adoptées par ses fournisseurs et travaille en collaboration avec eux afin d'instaurer des pratiques de gestion visant à réduire ses emballages. RONA souhaite donner également à ses fournisseurs des orientations portant notamment sur l'élimination du suremballage et l'optimisation du rapport entre emballage et produit.

De plus, RONA souhaite aussi l'adoption de stratégies de transport efficace des emballages et des produits, que ce soit en allégeant les emballages ou en maximisant l'espace de cargaison.

2. Choix de matériaux responsables

RONA valorise les emballages fabriqués à partir de matières recyclées ou de matières renouvelables. L'emploi de ces matières provenant de sources gérées de façon durable et responsable contribue à assurer l'utilisation durable des matières et leur disponibilité pour les générations futures.

Le recours aux matières recyclées favorise également la réduction des matières résiduelles et la conservation des ressources.

Emballages en papier et carton

RONA privilégie le contenu en fibres recyclées post-consommation ainsi que les fibres vierges certifiées (en conformité avec la politique d'approvisionnement des produits forestiers).

RONA souhaite ne plus utiliser d'emballages contenant :

- Des fibres de carton et de papier blanchies avec du chlore élémentaire.
- Des produits de papier de source controversée. Les sources controversées incluent les forêts de haute valeur pour la conservation, à moins que leur exploitation ne soit certifiée par un organisme crédible tel que stipulé dans la politique des produits forestiers.
- Des fibres vierges provenant de diverses essences de bois tropicaux. Cependant, la politique tolère la présence de certaines fibres provenant de ces arbres dans le papier recyclé.

Emballages en plastique

- RONA souhaite ne plus utiliser les emballages en plastique oxodégradable, biodégradable² ou autre type de plastique dégradé.
- Les plastiques recyclables biosourcés provenant de sources certifiées conformes aux normes de gestion durable et responsable seront acceptés
- La mousse de polystyrène expansé (EPS) sera évitée, de même que le PVC.

¹ Référence : Code volontaire pour l'optimisation des contenants, emballages et imprimés- Éco Entreprise Québec.

² Par mesure de conformité aux règlements des organismes publics et aux programmes de gérance environnementale, RONA ne prônera pas l'utilisation des plastiques oxodégradables, biodégradables ou d'autres types de plastique dégradé aux fins d'emballage en raison des risques liés à leur récupération et à la possible contamination des matières recyclables conventionnelles

Substances chimiques

Les emballages peuvent utiliser ou contenir certains produits chimiques qui risquent de libérer accidentellement des substances néfastes dans l'environnement au cours de leur cycle de vie. Bien que ces produits chimiques soient normalement utilisés en petites quantités, l'étendue et la quantité des emballages et des matières résiduelles générées par ceux-ci peuvent leur donner un impact considérable.

RONA s'attend de la part de ses fournisseurs qu'ils s'assurent que tous leurs composants – les additifs, les encres, les adhésifs, les enduits ou autres – sont inoffensifs pour la santé humaine et l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

3. Performance environnementale des fournisseurs

RONA souhaite réduire le plus possible l'incidence de ses produits et de ses activités sur l'environnement et optimiser l'utilisation des ressources naturelles qui sont extraites en lien avec ces produits et ces activités.

Par la présente politique, RONA souhaite aussi encourager ses fournisseurs à adopter des procédés de fabrication et un système de transport qui répondent aux meilleures pratiques en matière environnementale (des certifications et des systèmes de gestion environnementale).

4. Utilisation responsable

RONA souhaite faire une utilisation responsable des matériaux d'emballage nécessaires à la poursuite de ses activités d'exploitation, notamment en réduisant la quantité d'emballage employée, en éliminant la pratique du suremballage et en limitant les matières résiduelles générées par l'utilisation des emballages.

5. Amélioration de la recyclabilité, de la communication et de la récupération

Meilleure recyclabilité des emballages

RONA souhaite améliorer la recyclabilité de ses emballages en ce qui a trait à la fabrication d'emballages plus faciles à recycler en :

- Choisisant des emballages faciles à démonter afin de simplifier la récupération et le recyclage des matières ;
- Choisisant des matériaux d'emballage affichant un potentiel de recyclage élevé ;
- Utilisant des matières premières recyclables ;
- Privilégiant des emballages contenant un seul matériau (lesquels sont plus faciles à recycler, car le consommateur sait rapidement quoi en faire, et on réduit les risques de contamination du flux de matières à l'étape du recyclage) ;
- Évitant l'utilisation d'emballages contenant plusieurs couches de matériaux ou des matériaux agglomérés ;
- Évitant les plastiques biodégradables, oxodégradables et autres types de plastique dégradable ;
- S'assurant que les enduits, les encres, les composés et les ajouts soient recyclables.

Communication sur la recyclabilité des emballages

RONA reconnaît que, pour améliorer son taux de récupération et la recyclabilité de ses emballages, elle doit informer et sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes.

Le recyclage repose sur les petits gestes des consommateurs et des employés, mais ceux-ci possèdent parfois des connaissances et des ressources limitées. Pour favoriser le recyclage des emballages, les gens doivent reconnaître facilement si ceux-ci sont recyclables et savoir comment les récupérer convenablement.

RONA souhaite offrir des directives en matière d'emballage et de recyclabilité aux fournisseurs et promouvoir l'étiquetage des emballages pour indiquer aux consommateurs s'ils sont recyclables ou non.

Conformément à la législation en vigueur là où les emballages sont vendus, ceux-ci seront clairement étiquetés de manière à indiquer la chaîne de recyclage à privilégier.

Récupération des emballages

RONA vise aussi à augmenter le taux de récupération des emballages secondaires et tertiaires dans ses magasins et ses centres de distribution afin qu'ils soient réutilisés lors de la fabrication de nouveaux produits et de réduire ainsi le volume de déchets.

VÉRIFICATION

Tel que stipulé dans la Politique d'approvisionnement responsable (PAR), RONA mettra en œuvre les moyens nécessaires au suivi de la présente politique. Pour les détails veuillez vous référer à la PAR (section sur la vérification).

La mise en œuvre de cette politique sera effectuée en collaboration avec les fournisseurs.

RONA souhaite également travailler en collaboration avec les parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration de la présente politique.

Des objectifs spécifiques à cette politique seront développés dans le cadre d'un plan d'actions développement durable. RONA s'engage à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en place de cette politique à l'intérieur de son rapport annuel de responsabilité d'entreprise.